الهيئة الوطنيّة لشؤون المرأة اللبنانيّة
National Commission for Lebanese Women

France
AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

EuroMed Feminist Initiative
المبادرة النسوية الأورومتوسطية
Initiative Féministe EuroMed

Enseignements tirés, bonnes pratiques et recommandations issus des ateliers sur les liens entre l'Agenda FPS, la justice climatique, la cyberviolence, la justice transitionnelle et la sécurité économique des femmes

Deuxième Forum régional
Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)

3–4 février 2026, Beyrouth

Deuxième Forum régional

Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)

3–4 février 2026, Beyrouth

Enseignements tirés, bonnes pratiques et recommandations issus des ateliers sur les liens entre l'Agenda FPS, la justice climatique, la cyberviolence, la justice transitionnelle et la sécurité économique des femmes

Cette publication reflète les points de vue de ses auteur·e·s. L'Agence française de développement (AFD) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne peuvent être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Contents

INTRODUCTION 3

ATELIERS THÉMATIQUES : PRIORITÉS TRANSVERSALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FPS 4

1. Violence fondée sur le genre facilitée par la technologie et cyberviolence à l'égard des femmes et des filles 4
2. Justice climatique et insécurité environnementale 9
3. Processus de transition sensibles au genre et reconstruction sociale 14
4. Sécurité économique et droits des femmes 18

CONCLUSIONS 22

INTRODUCTION

Le Deuxième Forum régional « Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) » s'est tenu les 3 et 4 février 2026. Il a été organisé par la Commission nationale de la femme libanaise (NCLW) et l'Initiative Féministe EuroMed (IFE), dans le cadre du projet régional triennal intitulé « Renforcer les organisations féministes de la société civile pour la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Irak, au Liban, en Jordanie et en Palestine », financé par le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) de l'Agence française de développement (AFD) et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Organisé à Beyrouth, il a réuni plus de 160 participant·e·s, parmi lesquels des représentant·e·s d'organisations partenaires de la société civile (OSC) et d'organisations communautaires (OC) des quatre pays du projet, des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS, des expert·e·s et universitaires spécialisé·e·s dans les droits des femmes et les questions juridiques, des membres d'observatoires nationaux et régionaux sur la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) et les droits des femmes, ainsi que des représentant·e·s d'organisations internationales, des bailleurs de fonds, des agences des Nations Unies (ONU) et des médias.

Le Deuxième Forum régional visait à renforcer davantage la collaboration entre les OSC féministes et les organisations communautaires dirigées par des femmes, ainsi qu'avec les principales parties prenantes et les décideurs, afin de faire progresser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda FPS dans les quatre pays concernés et au niveau régional.

Outre les séances plénières, quatre ateliers ont été organisés lors de la deuxième journée afin d'examiner les liens entre la mise en œuvre de l'Agenda FPS et plusieurs enjeux prioritaires, notamment la justice climatique, la cyberviolence, la justice transitionnelle et la redevabilité, ainsi que la sécurité économique des femmes.

L'Atelier 1 portait sur la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (TFGBV) et la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles (CVAWG) ; l'Atelier 2 sur la justice climatique et l'insécurité environnementale ; l'Atelier 3 sur les processus de transition sensibles au genre et la reconstruction sociale ; et l'Atelier 4 sur la sécurité économique et les droits des femmes.

Les principales priorités et recommandations présentées dans ce document reflètent la diversité des points de vue, les défis identifiés sur le terrain, ainsi que les bonnes pratiques et les enseignements tirés des présentations et des discussions ouvertes

tenues dans le cadre des ateliers. Elles visent à soutenir une mise en œuvre plus inclusive, sensible au genre et durable de l'Agenda FPS aux niveaux local, national, régional et international.

ATELIERS THÉMATIQUES : PRIORITÉS TRANSVERSALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FPS

1. Violence fondée sur le genre facilitée par la technologie et cyberviolence à l'égard des femmes et des filles

L'espace numérique connaît une augmentation des formes de violence facilitées par la technologie, qui ciblent particulièrement les femmes et les filles à travers de multiples canaux, notamment le harcèlement en ligne, le chantage et les discours de haine.

L'environnement numérique accélère la propagation de la violence en raison de la rapidité de circulation de l'information et de la facilité d'accès aux plateformes, ce qui amplifie à la fois l'ampleur et les conséquences des abus. L'utilisation de faux comptes complique davantage les mécanismes de redevabilité en rendant plus difficile l'identification et la poursuite des auteurs.

Le manque de sensibilisation aux enjeux numériques, notamment en matière de protection de la vie privée et de sécurité en ligne, accroît la vulnérabilité des femmes et des filles face aux différentes formes de ciblage. Par ailleurs, la lenteur des réponses juridiques, l'absence de législations claires ou encore la faiblesse de leur application renforcent le sentiment d'impunité des auteurs.

Les stigmates sociaux et les pratiques consistant à rendre les victimes responsables des violences subies découragent également le signalement des abus, en particulier dans les contextes conservateurs. La violence en ligne se combine souvent aux discours de

haine ainsi qu'aux incitations politiques ou confessionnelles, les femmes étant fréquemment ciblées en raison de leurs opinions ou de leur identité.

Dans ce contexte, il est urgent d'adopter des politiques et des mesures globales visant à renforcer la protection numérique, à soutenir les victimes et à garantir la redevabilité pour les violations commises dans l'espace numérique.

Parallèlement, des efforts continus de sensibilisation sont indispensables afin de renforcer les compétences numériques et la cybersécurité des femmes et des filles aux niveaux local, national et international.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

- ### Actualiser les cadres législatifs et renforcer les capacités institutionnelles pour lutter contre la violence numérique et la violence facilitée par la technologie

  La révision et la **mise à jour des législations afin de criminaliser les différentes formes de violence en ligne**, telles que le harcèlement numérique, le cyber-chantage et les discours de haine, sont essentielles pour garantir la redevabilité juridique et protéger les utilisateurs de l'espace numérique.

  Il est également important de **former les forces de police et les magistrats** au traitement des cybercrimes et de développer des outils d'enquête numérique permettant de faciliter la collecte de preuves et l'identification des auteurs.

- ### Renforcer la sensibilisation des femmes et des filles à la sécurité numérique et développer des mécanismes de signalement efficaces

  Les programmes de sensibilisation et les formations portant sur les compétences en matière de protection numérique et de gestion de la vie privée en ligne permettent aux femmes et aux filles de réduire leur exposition aux risques de violence numérique.

  La mise à disposition de **mécanismes de signalement clairs**, accessibles et rapides — par l'intermédiaire des plateformes de réseaux sociaux ou des autorités compétentes — est également essentielle pour garantir une réponse rapide aux incidents et une protection effective des victimes.

- Renforcer les capacités de la société civile et des organisations de femmes et développer des partenariats multipartites

  Les OSC féministes jouent un rôle central dans les campagnes de sensibilisation, l'assistance juridique et psychosociale aux victimes ainsi que le renforcement des capacités techniques des femmes afin qu'elles puissent faire face aux risques numériques.

  Les bonnes pratiques présentées ont mis en évidence **l'importance de développer des partenariats multipartites** associant les gouvernements, la société civile et les entreprises technologiques afin d'élaborer des réponses globales et coordonnées à la violence facilitée par la technologie.

- Élaborer des politiques de sécurité numérique et renforcer le suivi des technologies

  L'amélioration des paramètres de confidentialité et de sécurité sur les plateformes numériques constitue un élément important de la prévention des violences en ligne.

  Par ailleurs, l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle pour détecter, signaler et supprimer les contenus préjudiciables représente une approche efficace qui devrait être intégrée dans les politiques publiques et les stratégies de prévention de la violence numérique.

Recommandations clés pour lutter contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie et la cyberviolence en tant que composante intégrante de l'Agenda FPS

Au niveau communautaire

1. Renforcer les compétences numériques et les capacités de protection des femmes et des filles

Mettre en œuvre des programmes communautaires de sensibilisation et des formations portant sur la sécurité en ligne, la gestion de la vie privée, la cybersécurité et les moyens de répondre aux violences commises sur Internet.

2. Fournir des services intégrés de soutien aux survivantes de la CVAWG

Mettre en place des mécanismes communautaires de soutien offrant une assistance juridique, un accompagnement psychosocial et des services spécialisés destinés aux femmes et aux filles affectées par la violence numérique.

3. Remettre en question les normes sociales néfastes et la culpabilisation des victimes

Mener des campagnes communautaires visant à promouvoir des espaces numériques respectueux, à lutter contre les discours de haine et à faire évoluer les attitudes qui normalisent ou justifient les violences en ligne à l'égard des femmes et des filles.

4. Renforcer les mécanismes communautaires de soutien aux survivantes et les systèmes d'orientation

Soutenir les organisations de femmes, les structures locales d'assistance juridique et les réseaux de soutien psychosocial spécialisés dans la CVAWG afin d'améliorer la protection des survivantes, leur orientation vers les services appropriés et leur accès à la justice au niveau communautaire.

Au niveau national

1. Renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour lutter contre la CVAWG

Mettre à jour les législations relatives à la cybercriminalité afin de criminaliser le harcèlement numérique, le chantage en ligne, les discours de haine et les formes de violence facilitées par la technologie, tout en renforçant les mécanismes institutionnels de redevabilité et d'application de la loi.

2. Renforcer les capacités des institutions judiciaires et sécuritaires

Former les forces de police, les juges et les procureurs au traitement des affaires de cyberviolence, notamment en matière d'enquêtes numériques, de collecte de preuves et d'approches centrées sur les survivantes.

3. Développer des mécanismes nationaux complets de protection et de signalement

Mettre en place des plateformes de signalement accessibles, des lignes d'assistance téléphonique et des mécanismes d'orientation en coordination avec les plateformes de réseaux sociaux, les autorités compétentes et les OSC afin d'assurer une réponse rapide et une protection effective des victimes.

4. Soutenir des politiques fondées sur des données probantes et des efforts de prévention durables

Allouer des ressources financières à la recherche, à la collecte de données, aux programmes de sensibilisation et aux initiatives menées par les OSC pour lutter contre la violence numérique, tout en encourageant les entreprises technologiques à renforcer les mécanismes de protection des utilisateurs et les politiques de modération des contenus.

Aux niveaux régional et international

1. Renforcer la coopération régionale et harmoniser les cadres juridiques pour lutter contre la CVAWG

Développer des mécanismes régionaux coordonnés entre les pays arabes afin de lutter contre la violence facilitée par la technologie, notamment à travers des enquêtes transfrontalières, l'harmonisation des législations relatives à la cyberviolence et aux discours de haine, ainsi que la mise en place de mesures conjointes de redevabilité.

2. Mettre en place des plateformes régionales de coordination et de partage des connaissances

Créer des mécanismes régionaux réunissant les gouvernements, les OSC, les organisations de femmes, les entreprises technologiques et les acteurs des droits humains afin de favoriser l'échange d'expertise, de renforcer les capacités régionales en matière de sécurité numérique et de développer des réponses coordonnées à la violence facilitée par la technologie.

3. Soutenir l'innovation et les réponses technologiques fondées sur les droits humains face à la cyberviolence

Encourager le développement d'outils technologiques éthiques et fondés sur les droits humains, y compris des mécanismes soutenus par l'intelligence artificielle, afin de détecter les contenus préjudiciables et de renforcer les efforts de prévention, de protection et de réponse à la violence numérique à l'égard des femmes et des filles.

2. Justice climatique et insécurité environnementale

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont des répercussions croissantes sur la sécurité humaine et sociale. L'insécurité environnementale et la raréfaction des ressources naturelles aggravent les vulnérabilités économiques et sociales, en particulier dans les communautés touchées par les conflits. Le changement climatique accentue les inégalités existantes, les femmes supportant une part disproportionnée des conséquences économiques et sociales, notamment dans les zones rurales et les régions affectées par les conflits. La raréfaction de ressources telles que l'eau et les terres agricoles peut alimenter les tensions communautaires et la violence domestique, tout en contribuant à l'augmentation des mariages précoces et des pressions sociales exercées sur les femmes et les filles.

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement dans la région — notamment la désertification et le déclin de l'activité agricole — favorise les déplacements de population, accroît la vulnérabilité des femmes et limite leur accès aux services essentiels. Les femmes assument également des responsabilités supplémentaires dans l'approvisionnement en eau et en nourriture, ce qui augmente leur charge de travail, leur exposition aux risques quotidiens et les contraintes pesant sur leur santé et leur sécurité.

L'insuffisance des financements et la faiblesse de la coordination entre les différents acteurs contribuent à creuser l'écart entre les politiques climatiques et leur mise en œuvre effective. De même, le manque de coordination entre les gouvernements et la société civile entraîne une duplication des efforts, une fragmentation des ressources disponibles et une réduction de l'impact des interventions.

L'absence d'une approche intersectionnelle — prenant en compte les facteurs liés à la situation géographique, à la pauvreté, au handicap et aux différentes formes de marginalisation — conduit à l'adoption de politiques inéquitables et moins efficaces.

Le caractère limité des financements consacrés au climat entrave également les initiatives locales, en particulier dans les pays touchés par les conflits ou les crises économiques. Les effets du changement climatique se conjuguent souvent avec ceux des conflits armés, de la pollution et de l'occupation, ce qui complexifie davantage les crises et en amplifie les conséquences.

Dans ce contexte, la justice climatique apparaît comme une approche essentielle pour garantir des réponses équitables et inclusives, capables de répondre aux besoins des femmes et des groupes les plus affectés, tout en favorisant leur participation à la gestion des ressources naturelles et à l'élaboration des politiques environnementales.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

- Intégrer la justice climatique dans les politiques relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité

  L'intégration des enjeux liés au changement climatique dans les PAN pour la RCSNU 1325 permet de prendre en compte les impacts climatiques dans les politiques de sécurité et de développement. Elle contribue également à renforcer la participation des femmes à l'élaboration des réponses environnementales et climatiques.

- Renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles

  La participation des femmes à la gestion des ressources naturelles, telles que l'eau, les terres et l'énergie, constitue une bonne pratique qui favorise une gestion plus équitable et plus durable de ces ressources. Elle contribue également à renforcer le rôle des femmes dans les processus de décision relatifs à l'environnement et au développement local.

- Adopter des analyses climatiques globales et sensibles au genre

  La réalisation d'analyses climatiques complètes permet d'identifier les effets différenciés des politiques sur les femmes et les hommes, de déterminer les groupes les plus vulnérables et de concevoir des politiques mieux adaptées aux réalités et aux besoins des populations concernées.

- Soutenir les initiatives environnementales locales dirigées par des femmes

  Les initiatives locales portées par des femmes dans des domaines tels que l'agriculture durable, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables renforcent la résilience des

communautés face au changement climatique et favorisent un développement local durable.

- Relier la justice climatique à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix

La dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources peuvent accentuer les tensions et les conflits, en particulier dans les contextes fragiles ou touchés par des conflits.

L'intégration de la **justice climatique dans les initiatives de consolidation de la paix et de cohésion sociale** permet de promouvoir des **réponses plus durables**, plus inclusives et davantage ancrées dans les besoins des communautés.

- Renforcer la coordination et utiliser les technologies pour la gestion des crises environnementales

La coopération entre les institutions environnementales, les organisations œuvrant pour la paix et les groupes de femmes favorise l'élaboration de réponses intégrées reliant les questions d'environnement, de sécurité et de développement.

L'utilisation d'outils technologiques pour l'analyse environnementale ainsi que le recours à des systèmes d'alerte précoce peuvent renforcer la préparation aux crises, améliorer les mécanismes de réponse aux catastrophes et contribuer à la protection des communautés les plus vulnérables.

Recommandations clés pour intégrer la justice climatique et l'insécurité environnementale dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS

Au niveau communautaire

1. Soutenir les initiatives d'adaptation au changement climatique et les initiatives environnementales dirigées par des femmes

Promouvoir les initiatives communautaires portées par des femmes dans des domaines tels que l'agriculture durable, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau et le renforcement de la résilience environnementale.

2. Renforcer la participation des femmes à la prise de décision en matière environnementale

Garantir la participation active des femmes aux comités locaux et aux structures communautaires chargés de la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau, les terres et l'énergie.

3. Renforcer les capacités locales en matière de résilience climatique et de compétences vertes

Développer des programmes de formation destinés aux femmes et aux filles dans les domaines de l'agriculture intelligente face au climat, des énergies renouvelables, de la gestion des ressources en eau et d'autres compétences liées aux moyens de subsistance durables et à l'économie verte.

4. Renforcer la préparation communautaire et la sensibilisation aux enjeux environnementaux

Développer les systèmes communautaires d'alerte précoce et mener des campagnes de sensibilisation aux risques environnementaux, à la pollution ainsi qu'aux effets du changement climatique et des conflits sur les femmes et les communautés les plus vulnérables.

Au niveau national

1. Intégrer la justice climatique dans les cadres nationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité

Intégrer les questions liées au changement climatique et à l'insécurité environnementale dans les PAN pour la RCSNU 1325, notamment à travers des indicateurs sensibles au genre et des politiques établissant des liens entre climat, sécurité et développement.

2. Renforcer une gouvernance climatique sensible au genre et les mécanismes de redevabilité

Améliorer la coordination entre les gouvernements et la société civile, renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle, et promouvoir un engagement politique en faveur de la mise en œuvre de politiques climatiques inclusives et équitables.

3. Garantir un accès équitable au financement climatique et aux programmes d'adaptation

Orienter les financements climatiques vers les initiatives dirigées par des femmes et veiller à ce que les femmes, en particulier celles vivant dans les zones rurales ou

marginalisées, aient accès aux ressources, aux mécanismes de financement et aux programmes d'adaptation au changement climatique.

4. Promouvoir une reconstruction et un développement durables et résilients

Intégrer la justice climatique dans les processus de reconstruction post-conflit et de planification des infrastructures à travers des approches durables, résilientes face aux catastrophes et sensibles au genre.

Aux niveaux régional et international

1. Accroître les financements climatiques en faveur des initiatives dirigées par des femmes et des initiatives communautaires

Renforcer les financements climatiques internationaux et garantir un accès à des ressources financières flexibles et accessibles pour les organisations dirigées par des femmes et les initiatives locales œuvrant dans les domaines de l'adaptation climatique, de la résilience et de la justice environnementale.

2. Renforcer la coordination régionale entre justice climatique, consolidation de la paix et sécurité

Développer la coopération entre les acteurs environnementaux, les organisations de consolidation de la paix, les groupes de femmes et les institutions internationales afin de répondre aux effets interdépendants du changement climatique, des conflits et des déplacements forcés.

3. Promouvoir les technologies et l'innovation au service de la préparation climatique et de la réduction des risques

Soutenir l'utilisation des technologies, y compris les systèmes d'alerte précoce fondés sur l'intelligence artificielle et les outils d'analyse des risques environnementaux, afin d'améliorer la préparation aux crises, la réponse aux catastrophes et la protection des communautés vulnérables.

4. Lutter contre les atteintes à l'environnement qui aggravent l'insécurité et les inégalités

Renforcer les efforts régionaux et internationaux visant à réduire la dégradation de l'environnement, la pollution et l'utilisation d'armes ayant des effets nocifs sur l'environnement, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les communautés affectées par les conflits.

3. Processus de transition sensibles au genre et reconstruction sociale

La réalisation d'un relèvement durable nécessite de s'attaquer aux obstacles juridiques et institutionnels qui limitent l'accès des femmes à la justice, tout en renforçant leur participation effective aux processus de redevabilité, de réforme et de prise de décision. Cela suppose également d'établir un lien étroit entre la paix, la reconstruction et l'autonomisation économique des femmes, cette dernière constituant une condition essentielle de leur participation pleine et entière à la vie publique.

Les stigmates sociaux et les lacunes juridiques continuent d'entraver l'accès des femmes à la justice, soulignant la nécessité d'aligner les législations nationales sur les normes internationales, en particulier dans les contextes touchés par les conflits. Cela implique également de garantir la protection de la vie privée et la sécurité des femmes, notamment à travers la protection de leur identité, la mise à disposition de moyens de transport sûrs et l'accès à des services adaptés, afin de leur permettre d'accéder effectivement aux mécanismes de justice.

Le soutien des bailleurs de fonds aux organisations de femmes est essentiel pour relever ces défis et renforcer leur capacité de plaidoyer en faveur de la participation des femmes aux processus décisionnels. Une représentation d'au moins 30 % des femmes dans les instances de décision est considérée comme un seuil minimum permettant de renforcer l'accès à la justice et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, la violence et la marginalisation.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

- Mettre en œuvre une justice globale et élargir la redevabilité pour toutes les formes de crimes sexuels et civils

  Une justice véritable ne se limite pas à sanctionner les auteurs de violations ; elle doit également s'attaquer aux causes structurelles et sociales de la VAWG. Elle implique **l'intégration de la sécurité comme composante essentielle de la justice transitionnelle** et la garantie d'un **accès plein, effectif et durable des femmes** aux mécanismes de justice. La redevabilité doit ainsi être considérée comme un élément central du processus de reconstruction sociale et institutionnelle.

- Développer un environnement judiciaire sûr et confidentiel ainsi que des programmes de réparation complets

  L'établissement de normes élevées en matière de confidentialité et de protection de la vie privée dans les procédures policières et judiciaires est indispensable pour renforcer la confiance des femmes dans le système judiciaire. **L'utilisation d'outils fondés sur l'intelligence artificielle pour préserver les preuves et les témoignages** peut également contribuer à réduire la nécessité de répéter les dépositions, limitant ainsi les risques de revictimisation.

  Un environnement judiciaire complet et sécurisé doit permettre aux femmes de participer aux procédures sans crainte de représailles, de discrimination ou de stigmatisation. Les programmes de réparation **ne devraient pas se limiter à une indemnisation financière**. Ils devraient également inclure des mesures de réhabilitation psychologique et sociale permettant aux survivantes de retrouver leur capacité à participer pleinement à la vie sociale, économique et politique ainsi qu'aux processus décisionnels.

- Renforcer le rôle de la société civile et des organisations de femmes dans les processus de justice et de prise de décision

  L'implication de la société civile, et en particulier des organisations de femmes, dans la **documentation des violations, le suivi des actions gouvernementales** et les activités de plaidoyer en faveur d'une représentation accrue des femmes dans les instances législatives et administratives contribue à renforcer la transparence et la redevabilité.

Cette participation permet également de promouvoir des politiques publiques plus justes, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des femmes et des filles affectées par les conflits, les violences et les processus de transition.

Recommandations clés pour intégrer des processus de transition sensibles au genre et la reconstruction sociale dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS

Au niveau communautaire

1. Renforcer la sensibilisation juridique et l'accès à la justice pour les femmes et les filles

Mettre en œuvre des programmes communautaires de sensibilisation informant les femmes et les filles, en particulier celles affectées par les conflits, de leurs droits et des mécanismes nationaux et internationaux de justice à leur disposition.

2. Fournir un soutien intégré juridique, psychosocial et de réhabilitation aux survivantes

Mettre en place des services de soutien durables pour les survivantes de violence, comprenant une assistance juridique, un soutien psychologique, une réhabilitation sociale et des programmes de réintégration à long terme.

3. Renforcer les réseaux locaux de soutien juridique et de plaidoyer

Soutenir les réseaux d'avocat·e·s, les organisations de femmes et les acteurs communautaires œuvrant à fournir une assistance juridique, à documenter les violations et à défendre les droits des survivantes ainsi que la redevabilité.

4. Renforcer le rôle des organisations de femmes dans les processus de justice transitionnelle

Soutenir les OSC dirigées par des femmes dans la documentation des violations, la sensibilisation, la contribution aux efforts de redevabilité et la prise en compte de la voix des femmes dans les processus de justice transitionnelle et de reconstruction.

Au niveau national

1. Réformer les cadres juridiques et institutionnels afin de garantir une justice sensible au genre

Aligner les législations nationales sur les normes internationales en réformant les lois relatives au statut personnel, les lois pénales et les lois liées aux conflits afin de garantir

l'égalité, la non-discrimination et la redevabilité pour les violations commises à l'encontre des femmes.

2. Mettre en place des mécanismes complets de justice transitionnelle et de redevabilité

Développer des cadres nationaux de justice transitionnelle comprenant des enquêtes, des procès équitables, des programmes de réparation et des réformes institutionnelles traitant toutes les formes de violence liées aux conflits, y compris les CRSV.

3. Garantir un accès à la justice sûr, confidentiel et centré sur les survivantes

Renforcer les procédures judiciaires et d'enquête protégeant la vie privée, la confidentialité et la sécurité des survivantes, tout en utilisant des technologies modernes et des mécanismes de collecte de preuves respectueux des droits et de la dignité des femmes.

4. Renforcer la participation des femmes et la protection de leurs droits civils et économiques

Garantir la participation effective des femmes aux processus décisionnels et législatifs, notamment à travers des objectifs minimums de représentation, tout en protégeant les droits des femmes relatifs à la propriété, à l'héritage, à la documentation civile et à la sécurité économique dans les contextes post-conflit.

Aux niveaux régional et international

1. Garantir un soutien international durable à une justice transitionnelle sensible au genre

Orienter les financements et le soutien internationaux vers les organisations de défense des droits des femmes et les initiatives de justice transitionnelle qui renforcent la redevabilité, l'accès des survivantes à la justice et la participation effective des femmes aux processus de relèvement et de reconstruction.

2. Renforcer le rôle des organisations de femmes et de la société civile dans les processus de redevabilité

Soutenir les OSC, en particulier les organisations dirigées par des femmes, dans la documentation des violations, le suivi des mécanismes de justice transitionnelle et le plaidoyer en faveur de réformes sensibles au genre et d'approches centrées sur les survivantes.

3. Renforcer la coopération internationale et l'échange d'expertise en matière de justice transitionnelle

Promouvoir l'échange d'expériences, d'outils et de bonnes pratiques aux niveaux régional et international concernant la documentation des violations, la préservation des preuves, les réparations et la mise en œuvre de processus de justice transitionnelle inclusifs et sensibles au genre.

4. Améliorer les mécanismes internationaux d'enquête et de redevabilité

Renforcer l'efficacité des missions internationales d'enquête en réduisant les obstacles bureaucratiques, en améliorant la coordination opérationnelle et en garantissant la protection des preuves et des survivantes tout au long des processus de justice.

4. Sécurité économique et droits des femmes

La sécurité économique est un élément fondamental de la mise en œuvre de l'Agenda FPS. L'autonomisation économique des femmes ne se limite pas à la création d'opportunités d'emploi ; elle comprend également la réforme des politiques économiques, le renforcement de la protection sociale, l'élargissement de l'accès au financement et le soutien aux initiatives communautaires dirigées par des femmes, afin de garantir leur participation active aux processus de consolidation de la paix et de développement.

La sécurité économique est un pilier fondamental de l'Agenda FPS, car la participation effective des femmes aux processus de consolidation de la paix et de relèvement ne peut être réalisée sans justice économique et sans accès aux ressources. La participation économique des femmes va au-delà des opportunités d'emploi et comprend la réforme des cadres économiques et juridiques discriminatoires, le renforcement des systèmes de protection sociale, l'élargissement de l'accès au financement et le soutien aux

initiatives économiques dirigées par des femmes, en particulier dans les contextes touchés par les conflits et les crises.

La garantie des droits économiques des femmes exige également la reconnaissance du travail de soins non rémunéré comme une composante importante de l'économie, la création d'environnements de travail favorables aux femmes grâce à des services de garde d'enfants, des moyens de transport sûrs et une protection contre les discriminations sur le lieu de travail, ainsi que l'intégration de perspectives de genre dans les politiques économiques, environnementales et de reconstruction.

Le renforcement de la participation des femmes à la prise de décision économique et législative, y compris dans les mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption, est essentiel à la construction de sociétés inclusives, équitables et résilientes.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

- Promouvoir la participation économique des femmes à travers des politiques de soutien

  Cela comprend la reconnaissance du travail de soins non rémunéré comme une composante essentielle de l'économie et sa transformation en un secteur formel et réglementé, la création d'environnements de travail favorables aux femmes grâce à des **services de soutien adaptés**, la garantie de **lieux de travail sûrs et exempts de discrimination**, ainsi que le soutien aux coopératives de femmes.

- Renforcer la gouvernance, la protection sociale et le développement des capacités

  Cela implique l'intégration de **perspectives de genre dans les politiques publiques**, le renforcement de la participation des femmes aux mécanismes de contrôle et aux efforts de lutte contre la corruption, le développement de **systèmes de protection sociale inclusifs** et le renforcement des capacités des femmes, en particulier en période de crise.

- Soutenir les initiatives économiques et les coopératives dirigées par des femmes

  Les coopératives dirigées par des femmes, les entreprises locales et les initiatives économiques communautaires renforcent **l'indépendance économique des femmes, leur résilience et leur participation aux processus** locaux de relèvement et de développement, **en particulier dans les zones touchées par les conflits et les crises**.

❖ Renforcer la participation des femmes à la prise de décision économique

Garantir la participation effective des femmes à la gouvernance économique, aux processus législatifs, à la planification de la reconstruction et aux mécanismes de contrôle est essentiel pour construire des **systèmes économiques inclusifs et équitables** répondant aux besoins et aux priorités des femmes.

❖ Renforcer la résilience économique des femmes dans les contextes de conflit et de post-conflit

Les stratégies d'autonomisation économique doivent répondre aux besoins spécifiques des femmes affectées par les conflits, les déplacements et la marginalisation en garantissant **l'accès à l'emploi, à la protection sociale, aux services financiers**, à la formation professionnelle et à des moyens de subsistance durables.

Recommandations clés pour intégrer la sécurité économique et la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS

Au niveau local

1. Fournir aux femmes des formations professionnelles et économiques au niveau communautaire

Développer des programmes de formation locaux axés sur les compétences professionnelles, l'entrepreneuriat, la gestion de projets et la résilience économique, en particulier dans les communautés touchées par les crises.

2. Renforcer la participation des femmes aux initiatives communautaires de relèvement et de reconstruction

Soutenir la participation active des femmes aux processus locaux de reconstruction, de relèvement économique et de développement communautaire.

3. Renforcer l'accès aux ressources économiques et aux services financiers au niveau communautaire

Soutenir les mécanismes locaux permettant aux femmes d'accéder au financement, aux opportunités économiques et aux moyens de subsistance au sein de leurs communautés.

4. Promouvoir l'engagement communautaire en faveur des droits économiques des femmes et de l'égalité

Mener des initiatives locales de sensibilisation encourageant des attitudes sociales positives à l'égard de la participation économique des femmes et du rôle des communautés, y compris des hommes, dans la promotion de l'égalité économique.

Au niveau national

1. Adopter des politiques de prêt et de financement sensibles au genre

Développer des mécanismes juridiques et financiers améliorant l'accès des femmes à des prêts abordables, à des subventions et à des services financiers, y compris des mesures préférentielles en faveur des initiatives dirigées par des femmes.

2. Développer des systèmes complets de protection sociale pour les femmes et les groupes vulnérables

Renforcer les systèmes de sécurité sociale, les mécanismes de protection et les dispositifs de soutien économique d'urgence destinés aux femmes affectées par les conflits, les déplacements et les crises économiques.

3. Garantir la participation des femmes à l'élaboration des politiques économiques durant les processus de transition et de reconstruction

Promouvoir la participation des femmes à l'élaboration des politiques économiques, à la planification de la reconstruction et aux cadres de relèvement post-conflit afin de garantir un développement inclusif et équitable.

Aux niveaux régional et international

1. Soutenir des programmes de justice économique sensibles au genre liés à la mise en œuvre de l'Agenda FPS

Renforcer les programmes régionaux et internationaux établissant un lien entre l'autonomisation économique des femmes, la consolidation de la paix et le développement durable dans les contextes touchés par les conflits et les crises.

2. Promouvoir l'échange régional d'expertise et de bonnes pratiques en matière d'autonomisation économique des femmes

Encourager le partage de connaissances sur les modèles réussis liés aux coopératives de femmes, à l'inclusion financière et aux initiatives économiques dirigées par des femmes dans la région.

3. Soutenir le renforcement des capacités des institutions et de la société civile en matière de politiques économiques sensibles au genre

Fournir un appui technique et des formations aux institutions nationales, aux organisations de la société civile et aux acteurs locaux afin de renforcer la gouvernance économique sensible au genre et la mise en œuvre des politiques publiques.

4. Renforcer les partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et les organisations dirigées par des femmes

Renforcer les partenariats coordonnés afin de soutenir la mise en œuvre de politiques économiques inclusives favorisant les droits économiques des femmes et leur participation.

CONCLUSIONS

Les recommandations présentées dans ce document reflètent les principales priorités, les défis et les pistes d'action identifiés lors des ateliers thématiques du Deuxième Forum régional « Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) ».

Elles soulignent l'importance de traiter les enjeux émergents et interconnectés, notamment la cyberviolence, la justice climatique, la justice transitionnelle et la sécurité économique des femmes, en tant que composantes intégrantes de la mise en œuvre de l'Agenda FPS dans la région.

Faire progresser l'Agenda FPS nécessite des approches inclusives, sensibles au genre et portées localement, fondées sur une participation effective, des partenariats durables et un engagement à long terme aux niveaux local, national, régional et international.

Le renforcement de la coordination entre les gouvernements, la société civile, les organisations dirigées par des femmes et les acteurs internationaux demeure essentiel pour garantir des processus de consolidation de la paix, de relèvement et de protection plus efficaces, plus équitables et plus durables pour les femmes et les filles dans l'ensemble de la région.

Second Regional Forum
Advancing the Women, Peace and Security Agenda

By EuroMed Feminist Initiative 2026 © Copyright